

Rapport pour la commission
permanente du conseil régional

SENSIBILISATION DES LYCEENS A
L'HISTOIRE DE LA SHOAH

AUTORISATION DU PRESIDENT DU
CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE- FRANCE
A SIGNER L'AVENANT N° 1 A LA
CONVENTION DU 12 SEPTEMBRE 2003
RELATIVE AU PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION "LE MEMORIAL DU
MARTYR JUIF INCONNU"

Chapitre 943.2 « Etablissements
scolaires »

Article 65 « Allocations et subventions »

Rubrique 656 « Actions de soutien à la vie
lycéenne »

(HCDP)

Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Ile-de-France

SENSIBILISATION DES LYCEENS A L'HISTOIRE DE LA SHOAH

AUTORISATION DU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE- FRANCE A SIGNER L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DU 12 SEPTEMBRE 2003 RELATIVE AU PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "LE MEMORIAL DU MARTYR JUIF INCONNU"

Chapitre budgétaire : 943.2 « Etablissements scolaires »

Ligne budgétaire : Article 65 « Allocations et subventions »
Rubrique 656 « Actions de soutien à la vie lycéenne » (HCDP)

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	5
1. RAPPEL DES OBJECTIFS GENERAUX DE LA CONVENTION ENTRE LA REGION ET LE MEMORIAL.....	7
2. BILAN DES ACTIONS MENEES AU COURS DE L'ANNEE 2003-2004	8
3. AVENANT DEFINISSANT LES ACTIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2004-2005	12
4. FINANCEMENT	15
PROJET DE DELIBERATION.....	17
ANNEXE A LA DELIBERATION.....	21

Un programme de sensibilisation à la Shoah a été engagé le 12 juillet 2000, par le biais d'une convention triennale entre l'association le "Mémorial du Martyr Juif inconnu" et la Région Ile-de-France.

Ce partenariat a été renouvelé le 12 septembre 2003 dans le cadre d'une nouvelle convention triennale pour les années scolaires 2003-2004, 2004-2005, 2005-2006, suite à la délibération n° CP 03-512 du 10 juillet 2003. Cette convention prévoit de définir annuellement le programme des actions à mener ainsi que le montant de la subvention.

Le présent rapport a pour objet de vous proposer l'avenant n°1 à la convention, définissant le programme et le montant de la subvention pour l'année scolaire 2004-2005.

1. RAPPEL DES OBJECTIFS GENERAUX DE LA CONVENTION ENTRE LA REGION ET LE MEMORIAL

Le Conseil Régional d'Ile-de-France développe, au moyen de son programme d'actions éducatives en direction des lycéens, une politique globale d'apprentissage de la citoyenneté.

Dans ce cadre, la connaissance et la compréhension de modes de vie, de cultures différentes, constituent un enjeu d'éducation de première importance : en raison, notamment, de conditions économiques et sociales parfois difficiles, les jeunes en Région Ile-de-France peuvent être, en effet, très directement confrontés - à la fois comme acteurs ou victimes - aux manifestations de violence qui découlent du racisme et de la xénophobie.

Il importe donc à la collectivité régionale, pour garantir la cohésion sociale, de soutenir les initiatives qui contribuent à l'information, la sensibilisation et la formation des jeunes lycéens afin de diffuser largement l'esprit de tolérance et de compréhension mutuelle au-delà des clivages communautaires.

Les références historiques, qui figurent dans les programmes d'enseignement des lycées, fournissent une introduction privilégiée pour assurer et développer ces actions d'information, de sensibilisation et de formation. Il s'agira pourtant, de dépasser le strict cadre d'un enseignement obligatoire pour donner corps à l'histoire, en offrant des témoignages vécus d'un passé menacé par l'oubli.

En ce sens, le Conseil Régional a souhaité favoriser l'installation de relations entre des lycées volontaires et les associations œuvrant en Ile-de-France sur le champ de la mémoire collective et de l'éducation à la tolérance.

Les activités déployées par l'association reconnue d'utilité publique, le "Mémorial du Martyr Juif Inconnu", s'inscrivent parfaitement dans cette volonté régionale. Il est à noter que l'association joue un rôle de niveau mondial dans le domaine de la recherche sur la Shoah.

Un programme d'actions de sensibilisation et d'information des lycéens à l'histoire de la Shoah, comportant 6 phases, est proposé aux lycées de la Région, depuis l'année scolaire 2000-2001.

En 2003, le partenariat entre le Conseil Régional et le Mémorial a été reconduit par une convention triennale permettant aux lycées de s'engager dans des actions éducatives, de sensibilisation et d'information venant compléter les enseignements scolaires sur l'histoire de la Shoah.

2. BILAN DES ACTIONS MENEES AU COURS DE L'ANNEE 2003-2004

La convention signée le 12 septembre 2003 visait à proposer un programme d'actions de sensibilisation et d'information des lycéens à l'histoire de la Shoah, comportant 6 phases, pour l'année scolaire 2003-2004.

Les proviseurs des lycées publics et privés franciliens ont été informés par lettre, du partenariat et du programme d'actions, conclu entre le Conseil Régional et le Mémorial du Martyr Juif Inconnu.

Le bilan de ces actions, à la date du 30 mai, fait l'objet du compte-rendu ci-dessous.

Tout d'abord, en dépit d'un contexte national marqué par différents événements nationaux et internationaux, le bilan des actions entreprises par le « Mémorial du Martyr Juif Inconnu » est positif. Concrètement, il fait apparaître une hausse de la fréquentation et de la participation des établissements scolaires.

Par ailleurs, il est à noter que la complémentarité dans les actions séduit de nombreux établissements scolaires. Aussi, dans certains cas, un même établissement scolaire qui participe au voyage à Auschwitz (action 6), amènera ses lycéens au Mémorial (action 3) et demandera une exposition (action 4).

Action 1 et 2 : Information des professeurs, des chefs d'établissement et des documentalistes

L'information a un tronc commun, permettant de mettre à jour les connaissances des professeurs, chefs d'établissement et documentalistes. Le Mémorial propose tout d'abord une découverte de son institution afin de permettre d'évaluer les ressources qui peuvent s'y trouver et de construire une relation avec les établissements.

Dans un second temps, des problématiques sont soulevées avec les professeurs et les chefs d'établissement afin de sensibiliser ce public sur des questions qui font débat. Pour ce qui est des documentalistes, des questions plus concrètes sont abordées, relatives à la création d'un fonds documentaire dans un CDI et la mise en place de projets pédagogiques. Ces séances créent également un cadre privilégié pour des échanges, tant sur le plan des idées que de l'approche pédagogique.

Six journées d'information ont été proposées (Exemple de thèmes abordées : La problématique de la Shoah : qu'est-ce que la Shoah, pourquoi et comment l'enseigner ?, La représentation de la Shoah : cinéma, théâtre, littérature ...)

Les actions 1 et 2 ont connu cette année un regain d'intérêt : 94 participants de 23 lycées franciliens (sur 113 inscriptions) contre 44 participants en 2002/2003.

Action 3 : L'accueil des lycéens

La visite du Mémorial est complémentaire du cadre scolaire, les lycéens étant amenés à sortir de leur établissement pour visiter un lieu de Mémoire.

Le Mémorial prend en charge l'accueil des lycéens du lundi au vendredi, durant une demi-journée dans ses locaux. Au préalable, un contact avec l'enseignant permet de définir le programme de chaque visite. Chacune des séances comporte une visite des expositions, un débat ou du travail sur documents et l'encadrement d'un conférencier. Un dossier documentaire est remis à l'enseignant afin de l'aider à sensibiliser les élèves à la visite. La rencontre avec les témoins reste l'un des moments marquants de cette visite au Mémorial. Les échanges sont faits en toute liberté et se poursuivent souvent dans les établissements scolaires ou par des échanges épistolaires.

Le Mémorial a reçu les établissements scolaires autour de 3 grandes expositions :
« *Paroles d'Etoiles* », réalisée à partir de témoignages recueillis dans le cadre d'une enquête menée par l'association des Enfants Cachés et Radio France.
« *Les Juifs de France pendant la Shoah* », réalisée par le Mémorial propose une histoire globale du sort des Juifs de France sous Vichy de 1930 à 1950.
« *Rwanda, le génocide des Tutsi* » a été conçue à partir du livre « *Witness to genocide : the children of Rwanda* » de Richard A. Salem et de l'exposition « *Blessures du silence* » réalisée par l'association Nyamirambo.

L'équipe du Mémorial a pu constater qu'après avoir découvert la richesse documentaire du Mémorial et du CDJC, les lycéens n'hésitent pas à revenir seuls, en groupe ou avec leurs parents pour redécouvrir le lieu ou faire des recherches dans les archives ou la bibliothèque.

Le nombre d'élèves ayant visité le Mémorial a augmenté de 20 % par rapport à l'année précédente et au total l'action 3 a permis de sensibiliser 1145 élèves de 29 lycées différents.

Action 4 : Mise à disposition d'expositions sur la Shoah

Le Mémorial du Martyr Juif Inconnu a proposé aux lycées huit expositions sur la Shoah. Ces expositions sont gratuites, seul le moyen de transport est à la charge des établissements.

Les thèmes des expositions proposées sont les suivants :

Le Temps des Rafles (2 exemplaires)

Exposition portant sur le sort des Juifs de France pendant la Shoah.

Le Ghetto de Varsovie

Exposition proposant une histoire du Ghetto de Varsovie depuis la création du ghetto jusqu'à l'insurrection et sa destruction.

Le Sauvetage des Juifs du Danemark

Exposition rassemblant des textes et des photographies sur les opérations allemandes et la résistance danoise. Elle évoque aussi le nazisme et la politique antisémite dans le contexte historique du Danemark avant et pendant l'Occupation.

Histoire de la Shoah en Europe

Exposition proposant une histoire globale de la Shoah en Europe depuis la montée du nazisme jusqu'au Procès de Nuremberg.

Paroles d'Etoiles, Mémoire d'Enfants Cachés 1939-1945 (2 exemplaires)

Exposition sur les enfants cachés réalisée à partir de témoignages recueillis dans le cadre d'une enquête menée par l'association des Enfants Cachés et Radio France.

Vision lycéenne du camp d'Auschwitz

Exposition réalisée par le Mémorial et les établissements scolaires franciliens ayant participé aux deux voyages à Auschwitz. Réalisée en janvier, elle a été ajoutée en cours d'année à la liste des expositions mises à disposition auprès des établissements scolaires.

Ces expositions ont toutes été plastifiées afin de les protéger et disposent de systèmes d'accrochage rapides et simples, adaptées aux conditions de présentation dans les lycées. Chaque exposition comporte plusieurs dizaines de photographies et reproductions de documents d'archives.

Les expositions ont été utilisées par les lycées dans le cadre de projets pédagogiques déjà en cours ou mis en place à cette occasion. Elles ont circulé entre novembre 2003 et juin 2004. Au total, l'action 4 a permis la présentation de 30 expositions dans 30 établissements scolaires, soit presque deux fois plus que l'année précédente.

Action 5 : Cycle de projections de films

Le Mémorial a programmé cinq séances de Rencontres- débats autour de films et documents audiovisuels au Forum des Images autour des thèmes « Résistance et Déportation ». Deux séances supplémentaires ont du être programmées, pour faire face à la demande.

Le choix des films a été effectué en partenariat avec le Forum des Images. Chaque séance a été organisée autour d'un thème traité à partir d'un film et d'un débat avec des témoins directement liés au thème désigné.

Il convient de souligner, que le débat avec les témoins reste le moment privilégié permettant des échanges très riches entre rescapés et élèves.

Au cours de l'année scolaire, le Mémorial a réuni près de 869 élèves issus de 17 établissements scolaires franciliens.

Action 6 : Visites à Auschwitz

Le 26 novembre 2003 et le 3 décembre 2003 se sont déroulés 2 voyages à Auschwitz en présence de 320 lycéens et d'élus du Conseil Régional Ile de France.

Les établissements scolaires ont été choisis en fonction de l'ordre d'arrivée de leur candidature et de différents paramètres (équilibre public/privé, représentation de tous les départements, présence de l'enseignement professionnel...).

La demande a été importante et le Mémorial a dû refuser plusieurs établissements scolaires.

L'organisation des deux visites a été appréciée par les établissements qui ont été retenus c'est-à-dire :

Visite du 26 novembre 2003 : Paul Valéry (Paris - 12^{ème}), Jacques Amyot (Melun - 77), Viollet le Duc (Villiers- Saint- Frédéric - 78), Francisque Sarcey (Dourdan - 91), Santos Dumont (Saint- Cloud- 92), Suger (Saint-Denis - 93), Frédéric Mistral (Fresnes - 94), Jeanne d'Arc (Argenteuil - 95),

Visite du 3 décembre 2003 : Lycées Turgot (Paris - 3^{ème}), Georges Cormier (Coulommiers - 77), Saint- Aspais (Melun - 77), Marcel Pagnol (Athis-Mons - 91), Richelieu (Rueil-Malmaison - 92), Léon Blum (Créteil - 94), Notre Dame des Missions (Charenton-le-Pont - 94), Jean Monnet (Franconville - 95).

Deux réunions de travail, l'une avant le voyage, l'autre après, ont été organisées afin de résoudre les problèmes techniques (visas, transport à l'aéroport), de travailler sur la sensibilisation des élèves, leur encadrement pédagogique et psychologique avant et après le voyage. Ces réunions sont essentielles, elles permettent de préparer le voyage pour que celui-ci se déroule dans de bonnes conditions. Elles permettent également le lancement des travaux pédagogiques puisque chaque groupe de lycéens participant au voyage doit obligatoirement réaliser un projet au sein de son établissement afin de transmettre les acquis de ce voyage au lycéens qui n'ont pas pu y participer.

Le voyage : Répartis par groupes de quarante avec un ancien déporté parmi eux, les lycéens ont visité Auschwitz et Birkenau encadrés par un guide professionnel. L'ensemble des participants s'est réuni à Birkenau pour une cérémonie au monument international.

En dépit de la diversité des origines sociales et religieuses des élèves, ceux-ci ont eu dans l'ensemble un comportement très digne. Ils ont dialogué toute la journée avec les anciens déportés dont le témoignage restera pour eux un élément essentiel et marquant de cette journée.

Chaque participant au voyage a reçu à son retour une brochure sur le camp d'Auschwitz Birkenau réalisée par le Mémorial- CDJC. Ce document comprend des données historiques, des témoignages, des photos, des plans destinés à permettre aux élèves de compléter leurs connaissances et mieux comprendre le sens de ce qu'ils ont vu.

Les retombées pédagogiques : Les retombées de ce voyage ont été importantes, d'abord dans le cercle familial, puis au sein du lycée. Dans l'ensemble, ce voyage a été un véritable voyage initiatique pour les élèves et les professeurs soulignent l'intensité de la journée et l'émotion qui a été ressentie. Les élèves ont été impressionnés, notamment par l'ampleur du site. La réaction de leurs parents a été très positive.

Les lycéens avaient imaginé un projet pédagogique qui a été réalisé par eux sous forme de journal, de films, d'expositions... Plusieurs établissements scolaires ont invité les anciens déportés à venir dans leur lycée. Les médias locaux ont d'ailleurs souvent rendu compte de ces voyages en donnant la parole aux lycéens. Le bilan est donc très positif.

Pour la deuxième fois, la Région Ile-de-France et le Mémorial ont favorisé la création d'une exposition regroupant les contributions de l'ensemble des établissements scolaires ayant participé à ces voyages. L'exposition a été réalisée par le Mémorial et inaugurée au Conseil régional d'Ile-de-France le 27 janvier 2004, journée européenne de la Mémoire de

la Shoah, par MM. Jean-Paul Huchon et Jacques Fredj, représentant Eric de Rothschild, en présence de nombreux lycéens, enseignants, élus et anciens déportés.

Ce même jour a été diffusé un film réalisé par les élèves du BTS Audiovisuel du lycée Suger de Saint-Denis qui ont réalisé, avant et pendant le voyage, un film intitulé "Aux portes de l'histoire: le regard des lycéens sur le camp d'Auschwitz Birkenau" (26 min).

Un journal de quatre pages, uniquement consacré à la Shoah et baptisé «Comment on en arrive là, n°2 ?», a été distribué par la Région Ile-de-France aux lycéens franciliens.

L'exposition « Vision lycéenne du camp d'Auschwitz-Birkenau » a par ailleurs été présentée dans les lycées franciliens qui en ont fait la demande.

Ces voyages ont été particulièrement marquants pour les élèves comme pour les enseignants. Ils auront, au minimum, permis aux élèves de renforcer leurs connaissances historiques sur une page importante de l'histoire de l'Europe. Ils auront également entraîné une réflexion sur le plan moral et philosophique sur des concepts et des notions au cœur de notre présent (la liberté, la tolérance, le racisme, l'antisémitisme, la démocratie, la raison d'état) mais sans doute abstraits jusqu'à ces voyages pour une partie des lycéens.

3. AVENANT DEFINISSANT LES ACTIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2004-2005

L'objet du présent rapport consiste à proposer la signature d'un avenant n°1 à la convention triennale et à définir le contenu du partenariat entre le Mémorial du Martyr Juif Inconnu et la Région Ile-de-France pour l'année scolaire 2004-2005.

Le programme, comportant 6 actions pour 60 lycées, est le suivant :

Action 1 : Information des professeurs et des chefs d'établissement

Le Mémorial du Martyr Juif Inconnu propose d'organiser dans ses locaux huit journées d'information pour sensibiliser les chefs d'établissement et professeurs à l'enseignement de la Shoah. Chaque journée d'information se déroulera de 9 h à 18 h.

Les sessions seront étalées entre décembre 2004 et mai 2005 afin de permettre à l'information de circuler. L'objectif est ambitieux et un bilan sera fait en fin d'année. Les séances seront réajustées au vu des inscriptions.

Le programme de chaque journée est composé d'une séance de présentation de l'institution et de ses ressources documentaires et de trois autres séances consacrées à la problématique de l'enseignement de la Shoah. Pour accompagner cette formation, le Mémorial diffuse un dossier pédagogique qui sera remis à chacun des participants présents aux sessions.

Action 2 : Information des documentalistes

Le Mémorial du Martyr Juif Inconnu organisera dans ses locaux trois journées d'information.

Le programme des séances sera composé d'une demi-journée sur la connaissance de l'institution et de ses ressources documentaires et d'une demi-journée consacrée à la

présentation et à l'analyse des outils documentaires et audiovisuels indispensables au fonctionnement d'un centre de documentation.

Action 3 : L'accueil des lycéens

L'association prend en charge l'accueil des lycéens du lundi au vendredi durant une demi-journée dans ses locaux. Au préalable, un contact avec l'enseignant permet de définir le programme de chaque visite.

Un dossier documentaire sera remis à l'enseignant afin de l'aider à sensibiliser les élèves à la visite. Le transport jusqu'au Mémorial du Martyr Juif Inconnu reste à la charge des établissements scolaires.

Chaque établissement devra sélectionner une classe, soit 40 élèves au maximum. Chacune des séances comportera une visite des expositions en cours, un débat ou un travail sur documents, et l'intervention d'un conférencier.

L'exposition prévue de novembre 2004 à juin 2005 est : Le sort des Juifs de France pendant la Shoah - Rétrospective de l'histoire des Juifs en France pendant la Shoah.

Le bâtiment sera fermé, pour cause de travaux, en décembre 2004 et réouvrira ses portes le 27 janvier 2005.

Action 4 : Mise à disposition d'expositions sur la Shoah

Le Mémorial propose dix expositions sur la Shoah :

- *Le temps des rafles (2 exemplaires)*
- *Le ghetto de Varsovie*
- *Histoire de la Shoah*
- *Le sauvetage des Juifs du Danemark*
- *Paroles d'Etoiles (2 exemplaires)*
- *L'affiche rouge (2 exemplaires)*
- *Vision lycéenne du camp d'Auschwitz (année 2003-2004)*

Le Mémorial proposera la création d'une exposition itinérante sur l'histoire de l'antisémitisme : *De l'antijudaïsme chrétien à l'idéologie nazie*.

Ces expositions sont gratuites, seul le transport reste à la charge des établissements. L'assurance et les réservations de ces expositions seront assurées par le Mémorial.

Action 5 : Cycle de projections de films

Le Mémorial organisera en partenariat avec la vidéothèque de Paris, au Forum des Images, un cycle de projections de films relatif à la Seconde Guerre Mondiale.

Une séance sera organisée à destination des enseignants et six séances destinées aux élèves auront lieu, du mois de novembre au mois de mai, au Forum des Images.

A l'issue de chaque projection de films, un débat sera organisé avec des intervenants extérieurs (témoins, cinéastes, historiens).

Le transport jusqu'au Forum des Images reste à la charge des établissements.

Action 6 : Visite à Auschwitz

Le Mémorial organisera quatre visites à Auschwitz, entre novembre 2004 et mars 2005, ce qui donne l'opportunité à 32 établissements scolaires de réaliser cette expérience.

Cette visite est organisée pour les représentants les plus intéressés et les plus motivés des lycées franciliens, dans la limite d'une vingtaine de personnes par établissement. Les lycéens retenus seront sélectionnés dans chaque établissement par leur équipe éducative. Le Mémorial prend en charge l'organisation des visites sur le plan logistique. Des anciens déportés se joindront à la visite.

Les inscriptions se feront auprès du Mémorial. Cette action sera réservée aux 32 lycées les premiers inscrits.

La répartition se fait de la façon suivante, pour un voyage (8 lycées) : 1 lycée par département ; 6 lycées publics / 2 lycées privés ; dans la mesure du possible, représentation de chacune des filières (enseignement général / enseignement technologique et enseignement professionnel) ; un même lycée ne sera pas retenu, d'une année sur l'autre, afin de permettre à un maximum de lycée de pouvoir effectuer cette visite.

Au moins deux réunions seront organisées avant et après la visite, afin de préparer le déplacement, d'en régler les problèmes techniques et d'en assurer un suivi, au retour.

Les élèves des établissements participant à la visite seront invités à préparer un projet pédagogique afin de communiquer leur expérience aux autres élèves du lycée.

A l'exemple de l'exposition réalisée au cours de l'année scolaire 2004/2005, une action de valorisation des travaux des élèves des lycées ayant participé aux visites à Auschwitz sera, de nouveau, envisagée. L'association le Mémorial du Martyr Juif Inconnu sera associé à la réalisation de cette opération dont la forme reste à définir.

Cadre général de la convention

L'ensemble du programme est accompagné d'une information pour valoriser et faire connaître le soutien de la Région à ces initiatives.

Au plan **logistique**, l'Association assure l'ensemble de la logistique inhérente à l'organisation de toutes les actions (réservations, confirmations, suivi) - à l'exclusion du transport des participants aux actions 1, 2, 3, 5 et du transport des expositions de l'action 4 -, et à leur **évaluation** (conception et traitement des fiches d'évaluation).

Préalablement, la Région adresse **un courrier d'information et d'inscription** aux lycées. Ceci est le seul point logistique laissé aux soins des services afin d'optimiser la gestion des envois, et d'utiliser les fiches en usage à la Région.

L'inscription des 60 lycées auprès du Mémorial est réalisé par lui, par ordre d'arrivée des formulaires d'inscription.

4. FINANCEMENT

Le coût prévisionnel du programme ainsi estimé, se monte à 324 252 € et se décompose de la manière suivante :

- Action 1 (information des professeurs et des chefs d'établissements).....	11 835 €
- Action 2 (information des documentalistes)	4 527 €
- Action 3 (accueil des lycéens)	21 450 €
- Action 4 (mise à disposition d'expositions sur la Shoah)	25 600 €
- Action 5 (Cycle de projections de films)	5 840 €
- Action 6 (4 Visites à AUSCHWITZ)	210 000 €
- Action 6 valorisation des travaux des élèves	45 000 €
TOTAL	324 252 €

Les dépenses concernent les frais engendrés pour la réalisation du programme défini pour l'année scolaire 2004-2005 et correspondent globalement aux rubriques suivantes : coordination générale, animation des séances, confection de dossiers pédagogiques, réalisation d'expositions, frais de transport...

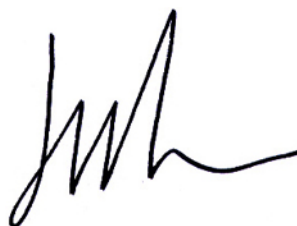
La participation régionale s'élèvera au total à 289 626 € : la Région prend en charge la moitié du coût des actions 1, 2, 3, 4 et 5 et la totalité du financement de l'action 6.

L'Association assurera, de son côté, le complément du financement sur ses ressources propres.

La subvention de 289 626 € euros est imputée sur le chapitre 943-2 « Etablissements scolaires », article 65 « Allocations et subventions », rubrique 656 « Actions de soutien à la vie lycéenne » (HCDP) du budget 2004.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**



JEAN-PAUL HUCHON

PROJET DE DELIBERATION

**DELIBERATION N°
DU**

**AUTORISATION DU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL
D'ILE-DE- FRANCE A SIGNER L'AVENANT N° 1 A LA
CONVENTION DU 12 SEPTEMBRE 2003 RELATIVE AU
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "LE MEMORIAL DU
MARTYR JUIF INCONNU"**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** Le code de l'éducation ;
- VU** La loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- VU** La délibération n° CR 60-00 du 13/14 décembre 2000 adoptant le schéma régional des formations ;
- VU** La délibération n° CR 03-04 du 30 avril 2004 portant délégation de compétences du Conseil Régional à la Commission Permanente ;
- VU** La délibération n° CP 03-512 du 10 juillet 2003 portant sur la sensibilisation des lycéens à l'histoire de la Shoah, convention avec l'association " le Mémorial du Martyr Juif Inconnu " ;
- VU** La convention n°S02/03 du 12 septembre 2003 avec l'association « Le Mémorial du Martyr Juif Inconnu » pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des lycées sur l'histoire de la Shoah, notifiée le 22 septembre 2003 ;
- VU** Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2004 ;
- VU** L'avis émis par la Commission des Lycées et des politiques éducatives ;
- VU** Le rapport présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide d'allouer à l'association le Mémorial du Martyr Juif Inconnu une participation maximale de 289 626 € pour l'organisation des actions prévues et définies à l'article 2 de l'avenant au titre de l'année scolaire 2004-2005.

Subordonne l'attribution de cette subvention à la conclusion de l'avenant défini à l'article 2 ci-dessous.

Article 2 :

Approuve l'avenant n°1 à la Convention du 12 septembre 2003 relative au partenariat entre la Région d'Ile-de-France et le Mémorial du Martyr Juif Inconnu, ci-annexé, et autorise le Président du Conseil Régional Ile-de-France à le signer.

Cet avenant fixe le programme d'actions et le montant de la subvention pour l'année scolaire 2004-2005

Elle est payable selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 40% du montant de la participation est mandaté dans le mois qui suit la notification de la présente convention ;
- le solde de 60 % est mandaté à l'achèvement de l'action et au vu du bilan financier de l'opération et de son compte-rendu d'exécution.

Article 3 :

Ces opérations seront financées sur les crédits inscrits au chapitre 943-2 "Etablissements scolaires", article 65 "Allocation et subvention", rubrique 656 "Action de soutien à la vie lycéenne" (HCDP) du budget régional concerné.

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE A LA DELIBERATION

**Avenant n° 1 à la Convention du 12 septembre 2003
Signée en vertu de la délibération n° CP 03.512 du 10 juillet 2003
relative au partenariat entre la Région Ile-de-France
et l'association Mémorial du martyr Juif Inconnu**

Entre :

La Région Ile-de-France représentée par le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France en vertu de la délibération n° CP du ,
d'une part,

Et

L'association Mémorial du Martyr Juif Inconnu représenté par son Président, Monsieur Eric de Rothschild.
d'autre part

Rappel de l'objet de la convention

La Région Ile-de-France et L'association Mémorial du Martyr Juif Inconnu ont conclu, en 2003, une Convention triennale N° S02/03 du 12 septembre 2003 ayant pour objet un programme d'actions de sensibilisation et d'information des lycéens à l'histoire de la Shoah, comportant 6 phases, et proposé pour 60 lycées de la Région pour l'année scolaire.

Le programme d'actions est précisé à l'article 1 de la convention.

Rappel du montant de la convention pour l'année 2003-2004 :

Pour l'année scolaire 2003-2004 le montant de la participation régionale s'élève à 166 521 Euros.

Organisme titulaire de la Convention :

l'Association Mémorial du Martyr Juif Inconnu
Statut juridique : Association Loi 1901, déclarée à la Préfecture de Paris et reconnue comme établissement d'utilité publique par décret INT A 9400007 D du 18 janvier 1994 par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire
adresse : 17 rue Geoffroy-L'Asnier - 75004 PARIS
représenté par Monsieur Eric de Rothschild
Titre : Président

Comptable assignataire

Monsieur le Payeur Régional d'Ile-de-France
Recette générale des finances
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02.

Il est convenu de ce qui suit :

Objet de l'avenant :

Article 1

Conformément aux dispositions générales de la convention de partenariat entre la Région et le Mémorial du Martyr Juif Inconnu du 12 septembre 2003, l'objet de cet avenant est de définir, dans son article 2, les actions mises en place pour l'année scolaire 2004-2005 et de fixer le montant de la subvention en son article 4.

Article 2

Pour l'année scolaire 2004-2005, le programme comporte 6 actions, pour 60 lycées de la Région Ile-de-France.

Action 1 : Information des professeurs et des chefs d'établissement

Le Mémorial du Martyr Juif Inconnu organise dans ses locaux huit journées d'information pour sensibiliser les chefs d'établissement et professeurs à l'enseignement de la Shoah. Chaque journée d'information se déroulera de 9 h à 18 h.

Les sessions sont étalées entre décembre 2004 et mai 2005 afin de permettre à l'information de circuler. Les séances seront réajustées au vu des inscriptions.

Le programme de chaque journée est composé d'une séance de présentation de l'institution et de ses ressources documentaires et de trois autres séances consacrées à la problématique de l'enseignement de la Shoah. Pour accompagner cette formation, le Mémorial diffuse un dossier pédagogique qui sera remis à chacun des participants présents aux sessions.

Action 2 : Information des documentalistes

Le Mémorial du Martyr Juif Inconnu organise dans ses locaux trois journées d'information. Le programme des séances est composé d'une demi-journée sur la connaissance de l'institution et de ses ressources documentaires et d'une demi-journée consacrée à la présentation et à l'analyse des outils documentaires et audiovisuels indispensables au fonctionnement d'un centre de documentation.

Action 3 : L'accueil des lycéens

L'association prend en charge l'accueil des lycéens du lundi au vendredi durant une demi-journée dans ses locaux. Au préalable, un contact avec l'enseignant permet de définir le programme de chaque visite.

Un dossier documentaire est remis à l'enseignant afin de l'aider à sensibiliser les élèves à la visite. Le transport jusqu'au Mémorial du Martyr Juif Inconnu reste à la charge des établissements scolaires.

Chaque établissement doit sélectionner une classe, soit 40 élèves au maximum. Chacune des séances comporte une visite des expositions en cours, un débat ou un travail sur documents et l'intervention d'un conférencier.

L'exposition prévue de novembre 2004 à juin 2005 est : le sort des Juifs de France pendant la Shoah - Rétrospective de l'histoire des Juifs en France pendant la Shoah.

Le bâtiment sera fermé, pour cause de travaux, en décembre 2004 et réouvrira ses portes le 27 janvier 2005.

Action 4 : Mise à disposition d'expositions sur la Shoah

Le Mémorial propose dix expositions sur la Shoah :

- *Le temps des rafles (2 exemplaires)*
- *Le ghetto de Varsovie*
- *Histoire de la Shoah*
- *Le sauvetage des Juifs du Danemark*
- *Paroles d'Etoiles (2 exemplaires)*
- *L'affiche rouge (2 exemplaires)*
- *Vision lycéenne du camp d'Auschwitz (année 2003-2004)*

Le Mémorial propose la création d'une exposition itinérante sur l'histoire de l'antisémitisme : *De l'antijudaïsme chrétien à l'idéologie nazie*.

Ces expositions sont gratuites, seul le transport reste à la charge des établissements. L'assurance et les réservations de ces expositions sont assurées par le Mémorial.

Action 5 : Cycle de projections de films

Le Mémorial organise en partenariat avec la vidéothèque de Paris, au Forum des Images, un cycle de projections de films relatif à la Seconde Guerre Mondiale.

Une séance est organisée à destination des enseignants et six séances destinées aux élèves auront lieu, du mois de novembre au mois de mai, au Forum des Images.

A l'issue de chaque projection de films, un débat est organisé avec des intervenants extérieurs (témoins, cinéastes, historiens).

Le transport jusqu'au Forum des Images reste à la charge des établissements.

Action 6 : Visite à Auschwitz

Le Mémorial organise quatre journées de visite à Auschwitz, entre novembre 2004 et mars 2005, ce qui donne l'opportunité à 32 établissements scolaires de réaliser cette expérience.

Cette visite est organisée pour les représentants les plus intéressés et les plus motivés des lycées franciliens, dans la limite d'une vingtaine de personnes par établissement. Les lycéens retenus sont sélectionnés dans chaque établissement par leur équipe éducative.

Le Mémorial prend en charge l'organisation des visites sur le plan logistique. Des anciens déportés se joignent aux visites.

Les inscriptions se font auprès du Mémorial. Cette action est réservée aux 32 lycées les premiers inscrits.

La répartition se fait de la façon suivante, pour un voyage (8 lycées) : 1 lycée par département ; 6 lycées publics / 2 lycées privés ; dans la mesure du possible, représentation de chacune des filières (enseignement général / enseignement technologique et enseignement professionnel) ; un même lycée ne sera pas retenu, d'une

année sur l'autre, afin de permettre à un maximum de lycées de pouvoir effectuer cette visite.

Au moins deux réunions sont organisées avant et après la visite, afin de préparer le déplacement, d'en régler les problèmes techniques et d'en assurer un suivi, au retour.

Les élèves des établissements participant à la visite sont invités à préparer un projet pédagogique afin de communiquer leur expérience aux autres élèves du lycée.

Une action de valorisation des travaux des élèves des lycées ayant participé aux visites à Auschwitz est envisagée. L'association le Mémorial du Martyr Juif Inconnu est associé à la réalisation de cette opération dont la forme reste à définir.

Cadre général de la convention

L'ensemble du programme est accompagné d'une information pour valoriser et faire connaître le soutien de la Région à ces initiatives.

Au plan **logistique**, l'Association assure l'ensemble de la logistique inhérente à l'organisation de toutes les actions (réservations, confirmations, suivi) - à l'exclusion du transport des participants aux actions 1, 2, 3, 5 et du transport des expositions de l'action 4 -, et à leur **évaluation** (conception et traitement des fiches d'évaluation).

Préalablement, la Région adresse **un courrier d'information et d'inscription** aux lycées. Ceci est le seul point logistique laissé aux soins des services afin d'optimiser la gestion des envois, et d'utiliser les fiches en usage à la Région.

L'inscription des 60 lycées auprès du Mémorial est réalisé par lui, par ordre d'arrivée des formulaires d'inscription.

Article 3

A l'article 2 intitulé " Obligations de l'organisme ", l'alinéa 2 est remplacé par le texte suivant :

2. - Fournir, avant le 15 juillet 2005 :

Article 4

L'article 3 intitulé " Engagement de la Région " est remplacé par le texte ci-dessous :

La Région s'engage à soutenir financièrement les actions définies à l'article 2 ci-dessus par le versement d'une participation à l'action de l'Association le "Mémorial du Martyr Juif Inconnu", dans la limite de la disponibilité des crédits.

Pour l'année 2004-2005 le montant de la participation régionale s'élève à 289 626 €.

Les années suivantes, le montant de la subvention est fixé par la Commission Permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France et fait l'objet d'un avenant approuvé préalablement par ladite Commission Permanente.

Article 5

Toutes les stipulations de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait, en deux exemplaires originaux, à Paris, le

**Pour l'Association
le "Mémorial du Martyr Juif Inconnu"**

Pour la Région d'Ile de France

Monsieur Eric DE ROTHSCHILD
(signature et cachet)

**Le Président du Conseil régional
d'Ile-de-France**